



COMPTE RENDU

Absents excusés : MURRAY Fanny, DELBEKE Henri-Michel

Secrétaire de Séance : MAMETZ Philippe

1. Compte rendu de la réunion du 25 novembre 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 25 novembre 2019.

2. Travaux route d'Hallines – Pénalités retard :

- Délibération à prendre pour non application

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le contenu de la délibération n°03-19 du 29 janvier 2019 concernant la possibilité de réclamer des indemnités de retard concernant les travaux effectués par les Ets BLOT Electricité et la Sté ALLIANCES TP, route d'Hallines.

Rappel des causes principales :

- ALLIANCES TP en sous-traitantes de BLOT Electricité.

L'étroitesse de la route d'HALLINES, pour la sécurité et le déroulement des travaux, a contraint l'entreprise à s'organiser en travaillant en alternance modifiant ainsi le calendrier des travaux.

- Pour les ETS BLOT

Des travaux supplémentaires, non prévus au marché ont été réalisés :

- La délibération N°23-18 du 15 mai 2018 et surtout celle du 30 janvier 2018 N°6-18 reprennent les éléments concernant le changement de poteau imposé par ENEDIS (à notre charge) avec un délai de mise en œuvre très important
- Autorisation de basculement du réseau le 26 mars 2018
- Mise en place de lanternes neuves au lieu de celles existantes

- Pour la Sté ALLIANCES TP

Des travaux supplémentaires, mais financièrement inclus dans le montant des travaux et concernant :

- Nécessité de modifier mais surtout de rallonger le réseau d'assainissement pluvial
- Trêve de Noël avec une importante fermeture de la centrale d'enrobés et de mise à disposition d'enrobé
- Intempéries pour les plantations
- Réseau « FIBRE » devant être posé et prolongé
- Réalisation d'un muret de soutènement
- Zone de stationnement supplémentaire pour certains riverains

Le Maire propose de ne pas réclamer les indemnités de retard.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire de ne pas réclamer les indemnités de retard.

3. Budget 2020 (résultats 2019 sous réserve) :

- Détail des travaux budgété
- Vote des taxes

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif 2020 par chapitre et dans certains par imputation.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	111 397.54 € (dépenses 2020)	115 761.90 € (Crédits votés)
	+ 251 116.91 € (Autres charges en équilibre du budget)	+ 252 348.16 € (Excédent reporté)
	+ 5 595.61 € (dotation amortissements)	Soit 368 110.06 €
	Soit 368 110.06 €	
INVESTISSEMENT	55 000 € (report 2019)	46 316.81€ (Crédits votés)
	+ 42 865.32 €	+ 22 687.63 € (report)
	Soit 97 865.32 €	+ 5 595.61 € (amortissements)
		+ 23 265.27 € (Excédents reportés)
		Soit 97 865.32 €

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune présentée par le Maire.

❖ Affectation du résultat 2019

Vote des états des crédits consommés 2019 – du compte de gestion 2019 – du compte administratif 2019

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion, le compte administratif de l'exercice 2019 et les résultats s'y rapportant repris dans le tableau ci-dessus.

Désignation	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	347 143.97 €	131 884.27 €	479 028.67 €
Dépenses	94 795.81 €	108 619.43 €	203 415.24 €
Soldes	252 348.16 €	23 265.27 €	275 613.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes 2019 présentés par le Maire ainsi que les reprises des résultats de clôture au budget 2019.

4. Travaux route de Setques – Point à date

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur l'avancé des travaux route de Setques.

Les travaux de Génie Civil et l'enfouissement des réseaux sont terminés et qu'il reste les travaux d'enrobé à terminer.

5. Elections municipales :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de composer le bureau de vote en vue des prochaines élections municipales dont le premier tour aura lieu le 15 mars 2020.

6. Panneau de signalisation rue de l'Ecole – Arrêt de bus

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au contrôle effectué par la Région des Hauts-de-France concernant l'arrêt de bus, de la nécessité d'ajouter un zébrage en jaune (côté petit parking), deux panneaux « arrêt de bus » et un panneau signalant l'arrêt de bus en venant du petit château pour un coût total de 620 € HT.

7. Questions diverses

❖ Opération Haut-de-France propre

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire participer la commune à l'opération Haut-de-France propre qui aura lieu au mois de mars 2020.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de choisir une date afin d'informer les habitants de la commune et de recueillir les inscriptions par mail des volontaires.

La date choisie par le Conseil Municipal est le 07 mars 2020 de 14 h 00 à 16 h 30.

❖ PSC 1 formation

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 19 mars 2019, qu'il avait proposé une formation au PSC 1 aux wisquois et que lors de la réunion du 6 mai 2019, il avait informé le Conseil Municipal que la proposition de formation avait eu du succès et que le nombre de participants était suffisant.

Le Maire propose les dates du 14 mars et 21 mars 2020, validé par la Croix Rouge de 9 h 00 à 13 h 00. Durée totale de la formation 8 h 00. Une note d'information sera distribuée.

❖ Travaux de rénovation de la route d'Esquerdes - Lancement du Projet et demandes de subventions

Considérant que la commune d'ESQUERDES a réalisé en deux mille dix-neuf la rénovation de la route de WISQUES (route d'Esquerdes pour la commune de WISQUES) jusqu'à la limite de la commune de WISQUES ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de Lancer le projet de rénovation de la route d'Esquerdes (Continuité de la route de Wisques, commune d'Esquerdes).

Les travaux consisteront en :

- Etude réalisée par VRDAO avec entre autres un relevé topographique ;
- Aménagement de l'intersection avec la RD208 avec la réalisation par le département d'un tourne à gauche ;
- Une réfection de la chaussée et maîtrise du pluvial ;
- Réalisation d'une liaison douce en prolongement de la Via Francigéna ;
- Signalisation adaptée et dispositif pour éviter les dépôts sauvages d'ordures.

Le Maire propose également d'établir les demandes de subventions

- Auprès de l'état avec la DETR et la DSIL
- Auprès du département avec le FARDA, le dispositif mobilité, les amendes de police, et la Via Francigéna
- Auprès de l'Agence de bassin pour la gestion des eaux pluviales
- Auprès de la CCPL avec le programme Liaison douce/Mobilité

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et l'autorise à lancer le projet de rénovation de la route d'Esquerdes et d'effectuer les demandes de subventions

❖ Etat d'abandon et d'insalubrité Habitation 17 route de Setques

- Considérant que l'habitation située au N° 17 route de Setques, se trouve en état manifeste d'abandon et qu'il y a des risques importants d'insalubrité :

Le Maire propose au Conseil Municipal de lancée une procédure d'état manifeste d'abandon. Le Maire précise les points suivants :

- Qu'il fera appel à un fonctionnaire assermenté, ou un huissier de justice pour établir un constat et valider les faits ;
- Une nouvelle délibération, précisant l'état d'abandon manifeste, devra être prise ;
- Un Procès-Verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste sera établi.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire et l'autorise à entreprendre toutes les démarches.

Wisques, le 29 janvier 2020

Gérard WYCKAERT

Le Maire,

